



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Surpoids des cartables scolaires

Question écrite n° 3296

Texte de la question

Mme Isabelle Santiago attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur poids trop important des cartables scolaires. Selon les professionnels de santé, un cartable ne devrait pas excéder 10 % du poids de l'enfant, soit en moyenne 3,4 kilos pour un élève de 11 ans et 4,4 kilos pour un élève de 13 ans. Or force est de constater que cette limite de poids n'est jamais respectée et cette problématique ne date pas d'aujourd'hui. Selon les dernières enquêtes effectuées par la FCPE, le poids du cartable s'approcherait de 20 % du poids des enfants, soit le double de ce qui est recommandé. Si encore ce surpoids ne causait que des difficultés de confort aux enfants, l'enjeu serait moindre. Or ce surpoids est souvent la cause de séquelles dorsales dramatiques pour les enfants : déformation du squelette, déséquilibre dans la marche, compression respiratoire, scoliose, lombalgies etc. Une circulaire du ministère de l'éducation nationale de janvier 2008 avait permis de reconnaître officiellement le surpoids du cartable comme un véritable problème de santé publique. Et bien que certains efforts aient été fournis, notamment la réduction du poids des livres, le problème reste plein et entier. Mme la députée demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour lutter contre cette véritable problématique de santé publique.

Texte de la réponse

Le poids du cartable et ses conséquences sur la santé des élèves sont une préoccupation centrale du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ). Il poursuit donc la politique engagée pour lutter contre les charges excessives et leurs effets sur la santé des élèves. Les établissements et leurs comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, les réseaux d'établissements, les collectivités, les éditeurs sont impliqués dans l'allègement du poids des cartables et déploient des solutions matérielles et logistiques permettant de soulager le dos des élèves et de limiter les besoins quotidiens du transport des cartables. En outre, sa stratégie numérique propose plusieurs initiatives favorisant l'allègement du poids des cartables grâce à l'implication des collectivités et des établissements : cofinancement de l'équipement des élèves en dispositifs numériques mobiles, à usages collectifs ou individuels ; expérimentations de dispositifs BYOD/AVEC pour permettre aux élèves et aux enseignants d'utiliser leurs équipements de communication personnels ; dématérialisation des manuels et accessibilité via les espaces numériques de travail (ENT) ; disponibilité de banques de ressources numériques éducatives. Par ailleurs, la mise à disposition de casiers fermés voire parfois la double collection de manuels sont des mesures locales qui allègent significativement le poids des cartables. Le MENJ attache une grande importance à la posture et aux pathologies dorsales. Outre la promotion de « bonnes postures » (<http://www.education.gouv.fr/cid22481/les-bonnes-postures-et-le-poids-du-cartable.html>), le ministère soutient le dépistage des pathologies dorsales lors des visites médicales et de dépistage obligatoires au cours de la sixième et de la douzième année de l'élève. Les professionnels de santé référents participent à la réflexion collégiale et préconisent des mesures spécifiques. Le Gouvernement reste donc pleinement engagé et poursuit ses efforts pour diminuer le poids des cartables.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Santiago](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3296

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [22 novembre 2022](#), page 5493

Réponse publiée au JO le : [24 janvier 2023](#), page 650